RCS : POITIERS
Code greffe : 8602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de POITIERS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2002 D 00502
Numéro SIREN : 781 504 329
Nom ou dénomination : SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE CENTRE OUEST CEREALES

Ce dépôt a été enregistré le 27/02/2015 sous le numéro de dépôt 793

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2014

Mesdames et messieurs les adhérents de la Société Coopérative Agricole Centre Ouest Céréales sont convoqués en Assemblée Générale Mixte le vendredi 5 décembre 2014 à 9 heures au Palais des Congrès de Chasseneuil du Poitou, en assemblée générale mixte pour y délibérer de l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 6 décembre 2013 ;
- Approbation du rapport de gestion du conseil d'administration ;
- Approbation des comptes de l'exercice ;
- Approbation du rapport général
- Approbation du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées visées à l'article L 225-38 du code de commerce ;
- Quitus aux administrateurs ;
- Constatation de la variation du capital social ;
- Délibération sur la proposition d'affectation du résultat ;
 a. Imputation du report à nouveau déficitaire ;
 b. Dotation de la réserve pour remboursement des parts ;
 c. Dotation à la réserve légale ;
 d. Fixation du taux d'intérêt aux parts sociales ;
 e. Répartition des ristournes ;
 f. Affectation des excédents ;
 g. Dotation la réserve facultative .
- Fixation de l'indemnité allouée au conseil d'administration ;
- Renouvellement partiel du conseil d'administration ;
- Questions diverses.

Acte déposé le
26 FEV. 2015
au Tribunal de commerce
de Poitiers

Le Président Philippe DELAFOND ouvre la séance à 9 heures et remercie, dans un premier temps, les personnalités présentes.

L'assemblée générale constitue son bureau : Messieurs Gérald RANCHER et Frédéric THÉBAULT sont nommés scrutateurs, et, Madame Catherine COSSE est nommée secrétaire de séance.

Le Président Philippe DELAFOND constate que 266 sociétaires présents ou représentés ont signé la feuille de présence, et déclare qu'aucun sociétaire ne s'est présenté lors de la réunion du 21 novembre 2014, et que l'assemblée peut valablement délibérer en deuxième convocation

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'AGO DU 6 DÉCEMBRE 2013

Le Président donne la parole à Monsieur Aurélien POTTIER, administrateur de la coopérative, pour la lecture du procès-verbal de l'assemblée générale du 6 décembre 2013, puis demande à l'assemblée d'en approuver le contenu.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

RAPPORTS D'ACTIVITÉ ET COMPTES SOCIAUX

Le Président donne la parole à :

Greffe du Tribunal de Commerce de Poitiers : dépôt N°793 en date du 27/02/2015

- Monsieur Ulrich HOUSSEAU, Directeur Approvisionnements, pour une présentation de l'activité approvisionnements,
- Monsieur Lionel GIBIER, Directeur Général Adjoint, pour une présentation de la commercialisation ;
- Monsieur Yann BUREL, Directeur Usine, pour une présentation de l'activité usine et des investissements de l'exercice ;
- Mme Catherine COSSE, Responsable Comptabilité et Finances, pour une présentation des comptes de la coopérative,
 et à Monsieur François REBOUL, Commissaire aux comptes pour commenter les comptes de l'exercice.

Il invite ensuite Monsieur François REBOUL, Commissaire aux comptes à présenter ses rapports.

- Monsieur François PIGNOLET, Directeur Général, pour une présentation du rapport d'activité.

Le Président intervient pour son rapport sur l'activité de Centre Ouest Céréales au cours de l'exercice.

Enfin, le Président Philippe DELAFOND ouvre les débats sur les différents rapports.

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration aux associés, et la présentation des comptes annuels, approuve les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2014, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

RAPPORTS SPÉCIAL

L'assemblée générale des actionnaires, après avoir eu lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, relatif aux conventions visées par l'article 225-38 du Code de Commerce, pour l'exercice écoulé, prend acte dudit rapport et déclare approuver ces conventions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUITUS

L'assemblée générale accorde le quitus aux administrateurs de leur gestion de la coopérative pour l'exercice 2013/2014.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

INFORMATION À L'ASSEMBLÉE

Le président informe l'assemblée que les délais de règlements de la coopérative respectent la réglementation applicable à l'entreprise à la date d'arrêté des comptes.

CAPITAL SOCIAL

L'assemblée générale constate que le capital social qui était de 8 936 512 euros au 30 juin 2013 s'élève à 8 811 650 euros au 30 juin 2014.

De même, elle constate que le capital social industriel souscrit qui était de 5 301 540 euros au 30 juin 2013 atteint 5 262 060 euros au 30 juin 2014.

IMPUTATION DU REPORT À NOUVEAU DÉFICITAIRE

Le résultat déficitaire relatif aux opérations faites avec les associés coopérateurs de 3 099 022 euros a été en 2013 affecté au report à nouveau.

L'assemblée décide d'imputer ce report à nouveau sur la réserve facultative qui passerait ainsi de **22 042 305** euros à **18 946 283** euros.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DOTATION À LA RÉSERVE POUR REMBOURSEMENT DES PARTS

L'assemblée décide de doter la réserve indisponible pour remboursement des parts d'un montant de : **124 861,77 euros**, montant de la baisse constatée sur le capital social.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Après avoir approuvé les comptes de l'exercice et constaté un excédent net de : 3 401 672,19 euros, dont un résultat relatif aux opérations faites avec les tiers non associés de -1 388 234,24 euros et un solde positif résultant des opérations faites avec les sociétaires de 4 789 906,43 €,euros, l'assemblée générale dote les réserves obligatoires suivantes pour un montant de :

- Report à nouveau des opérations avec les tiers non associés : **- 1 388 234,24** euros
- Réserve pour remboursement des parts **124 861,77** euros
- Réserve légale (10% de l'excédent net réalisé avec les associés coopérateurs) **478 990,64** euros
- Après dotation des réserves obligatoires, l'excédent net répartissable s'élève à **4 186 054,02** euros.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'assemblée générale décide de servir un intérêt aux parts sociales aux associés inscrits à la date de la présente assemblée. Ce taux de 2,45%, est attribué aux porteurs de parts sociales libérées ayant la qualité d'associé au 30 juin 2014, étant précisé qu'il sera procédé à capitalisation si nécessaire.

Le montant de ces intérêts est de de **344 300,36 euros.**

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'assemblée générale décide de répartir les ristournes suivantes au profit des associés coopérateurs porteurs de parts sociales libérées ayant la qualité d'associé au 30 juin 2014, soit : **5%** du chiffre d'affaires phytosanitaires et semences de l'exercice, imputable sur l'affectation du résultat. Sur cette ristourne, il sera procédé également à capitalisation si nécessaire.

Le montant de ces ristournes est de **1 485 586,92 euro**s.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'assemblée générale décide de doter le solde de l'excédent net répartissable à la réserve facultative, soit un montant de : **2 356 166,74 euros.**

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

ALLOCATION POUR FRAIS DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'assemblée générale accorde une allocation globale au titre de l'article 30 des statuts pour frais de conseil d'administration de **90 000 €.**

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT PARTIEL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président informe l'assemblée que 7 postes d'administrateurs sont à pourvoir.

N'ayant pas reçu de candidature dix jours francs avant la présente Assemblée comme le prévoient nos statuts, le Président propose à l'assemblée de statuer sur les candidatures suivantes :

Est renouvelable et ne se représente pas :

- La SCEA ALANCA représentée par Monsieur Aurélien POTTIER

M. Philippe DELAFOND remercie cet administrateur pour son dévouement et pour les nombreuses heures qu'il a consacrées à la gestion de notre coopérative.

Sont renouvelables et se représentent :

- L'EARL MARRAY représentée par Monsieur Jean-Marc BARANGER
- L'EARL LA CROIX DE SAIRES représentée par Monsieur François GIRAUDEAU
- L'EARL de la VERRERIE représentée par Monsieur Jérôme GOUDESEUNE
- L'EARL LEFEBVRE représentée par Monsieur Guy LEFEBVRE
- La SCEA BOIS DES PINS représentée par Monsieur Vincent PETERSCHMITT
- L'EARL D'ABLET représentée par Monsieur Patrice PRENANT

L'assemblée générale se prononce et valide ces nominations.

Le président rappelle que les mandats des administrateurs suivants ne sont pas encore échus :

- Monsieur Philippe DELAFOND,
- L' EARL les Robins représentée par Monsieur Bruno CHARRET,
- L'EARL des Bornais représentée par Monsieur François-Xavier COTTET
- L'EARL des Servolets représentée par Monsieur Samuel DUPUIS,
- L'EARL des Canepetières représentée par Monsieur Francis LAURENTIN
- Le GAEC de la Crouzille représenté par Monsieur Étienne MARTIN
- L'EARL de Maisoncelle représentée par Monsieur Emmanuel MASSICOT
- L'EARL MGO PRO représentée par Monsieur Gaël MAUGIN
- Le GAEC de La Vendelogne représenté par Monsieur Dominique REAU,
- La SCEA PRO-CÉRÉALES représentée par Monsieur Sébastien PROTTEAU
- Le GAEC Val de Clecq représenté par Monsieur Bruno SALLÉ
- L'EARL DE LA RIVIÈRE représentée par Monsieur Olivier TOUZALIN

Puis, le président s'adresse à l'assemblée.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 12h30 heures. Le Président accueille Monsieur Michel PORTIER, Directeur Général d'AGRITEL qui fait un exposé sur :

« Géopolitique et marché des céréales, bientôt le blé à 200 €/ tonne ? ».

Son intervention est suivie d'un débat.

Les assesseurs

Gérald RANCHER Frédéric THÉBAULT

Philippe DELAFOND